



**Economic and Social
Council**

Distr.
GENERAL

TRADE/CEFACT/2002/39
20 avril 2002

ANGLAIS ET FRANCAIS SEULEMENT

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

**COMITE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU)

Huitième session, 27-30 mai 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**POSITION DE LA DELEGATION DE LA BELGIQUE A
LA REUNION DU CEFACT/ONU DU 28 MAI 2002**

Soumis par la délégation de la Belgique

* * *

Le présent rapport est soumis au Centre pour discussion.

Objet : Réorganisation des travaux

La délégation de la Belgique souhaite que le point sur la réorganisation de l'UN/CEFACT soit abordé en premier après l'adoption de l'ordre du jour. Il s'agit en effet d'une question cruciale, en débat depuis la session plénière de mars 2001.

Nous savons tous par l'apport de nos conseillers que c'est un sujet qui a mobilisé nos experts depuis de nombreux mois.

Nous exprimerons en réunion notre point de vue détaillé mais la trame est simple et claire : évitons de modifier des structures s'il n'y a aucune raison fondamentale. En d'autres termes, que ceux qui veulent modifier la structure en apportent la confirmation en séance plénière.

Pourquoi faut-il encore modifier d'une manière aussi substantielle la structure du CEFACT/ONU ? Nous pensons dans la délégation de la Belgique que tous les mécanismes de consultation de l'administration et des entreprises donc des utilisateurs sont réunis dans l'actuelle structure. C'est en connaissance de cause que nous avons en son temps donné des libertés d'organisation (empowerment) à l'EWG et, si vous me permettez de le rappeler, c'était une des conditions du re-engineering de 1997. A peine cinq ans plus tard, on recommence et on propose une nouvelle structure. A cela s'ajoute le fait que depuis lors, de nombreux changements sont intervenus dans l'organisation des travaux.

Tout en ayant étudié très longuement la version émanant du CSG relative à la réorganisation du CEFACT/ONU, la délégation belge reste convaincue qu'il ne faut pas changer fondamentalement la structure de l'actuel CEFACT/ONU et que les besoins pour répondre aux préoccupations du monde des affaires se retrouvent dans l'actuelle structure.

Nous sommes convaincus que s'il faut changer, ce n'est pas dans le sens présenté par le R 12 qui à notre avis rend le débat plus complexe. Il conviendrait de nous dire en séance plénière quelle différence on peut faire entre un forum et l'EWG à partir du moment où, en 1997, l'EWG avait reçu des pouvoirs d'organisation propres.

Nous avons bien compris dans la nouvelle structure que le forum serait la coupole de toutes les activités développées dans le cadre de l'UN/CEFACT. Quel est encore dans ces conditions le rôle du CSG ? Qui décide quand, quoi et comment ?

Que vient faire le FMT dans la structure ? Quelles sont ses responsabilités vis-à-vis du CSG et de la plénière ? Quelles sont dès lors les responsabilités du CSG par rapport aux décisions du FMT vis-à-vis de la plénière ?

Nous devons rester dans la logique que c'est la réunion plénière qui décide la structure et l'orientation. Certains commentaires me laissent à penser que ce n'est pas le cas. Et ce faisant, nous avons parlé uniquement jusqu'à présent de l'EDI ou du commerce électronique.

Il va de soi que la facilitation du commerce telle qu'elle est conçue dans les futurs travaux de l'OMC n'est absolument pas prise en considération. C'est la raison pour laquelle la délégation de la Belgique se rallie aux commentaires de SWIFT qui donne une prépondérance au «TBG» par rapport aux «ICG et ATG». L'organigramme tel que présenté devrait donc être amendé.

Nous sommes convaincus qu'il y a encore beaucoup d'autres obstacles para-tarifaires aux échanges tant publics que privés et que le CEFACT/ONU doit être le lieu d'étude de ces obstacles. Nous devons absolument être un jour LE partenaire dans les travaux que l'OMC entreprendra dans quelques mois sur la facilitation du commerce.

En conclusion, nous pensons en Belgique qu'il est temps de sortir de l'organisation et de la réorganisation pour enfin parler de thèmes précis et de préoccupations ponctuelles des milieux d'affaires.

Nous estimons que tous les travaux qui ont été menés dans le cadre du re-engineering entamé en 1995 ont abouti à une structure stable et souple. Si la souplesse signifie que l'on change de structure tous les six mois en fonction de nouveaux concepts, nous devrions pouvoir admettre que nous avons raté nos principes de réorganisation. Dès lors, nous voudrions plaider pour un maintien des structures actuelles, confiant à l'EWG le soin de s'organiser – tout en faisant rapport à la séance plénière – pour tenir compte des développements technologiques comme cela avait par ailleurs été décidé à la séance plénière du CEFACT/ONU de mars 2001.

Telle est en bref la position de la délégation de la Belgique.
